

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2012-09 du 4 avril 2012 portant nomination  
à l'Établissement français du sang**

NOR : ETSK1230233S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;  
Vu le décret du 24 avril 2009 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

M. Christophe VINZIA est nommé directeur en charge des réactifs de l'Établissement français du sang à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 4 avril 2012.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
PR G. TOBELEM